



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médecins

Question écrite n° 100866

Texte de la question

M. Sauveur Gandolfi-Scheit interroge Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur la question des déserts médicaux. La loi Hopital, patients, santé, territoire adoptée le 23 juin 2009 avait pour objet une réforme de l'organisation sanitaire française dans le but de mettre à disposition une offre de soins gradués de qualité, accessibles à tous et satisfaisant à l'ensemble des besoins de santé. Parmi les priorités identifiées par le Gouvernement, la lutte contre les déserts médicaux figurait parmi les urgences. En activant cinq leviers qu'étaient alors la « filiarisation » des étudiants en médecine, le contrat santé solidarités, le contrat d'engagement de service public, le contrat de clinicien hospitalier et les coopérations entre professionnels de santé, le Gouvernement escomptait lutter contre un phénomène qui touche en particulier le monde rural. Après l'annonce de l'abandon du « contrat santé solidarité » qui concourait à contraindre les médecins parfois de manière contre-productive, le Gouvernement a préféré insister sur les mesures incitatives plus à même d'encourager l'installation de médecins en zones sous-dotées. Dans le cadre de ses vœux aux acteurs de santé, le Président de la République, Nicolas Sarkozy, a annoncé la poursuite des efforts en matière de versement de bourses aux jeunes étudiants en médecine s'engageant à exercer en zones rurales. Aussi, il souhaite connaître l'importance des premiers effets de la loi HPST sur la résorption des déserts médicaux et les mesures qui comptaient être prises pour répondre à cette attente très forte des Français.

Données clés

Auteur : [M. Sauveur Gandolfi-Scheit](#)

Circonscription : Haute-Corse (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100866

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 2011, page 1690

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)